

<http://ugtg.org/spip.php?article2713>



Conflit à la MJC du Gosier

- Expressions - Tracts -



Date de mise en ligne jeudi 3 octobre 2024

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Les salariées mobilisées ce lundi 29 juillet 2024, devant le siège pour exiger des documents de fin de contrats conformes.

Pour rappel, les salariées de la MJC du Gosier affiliées à l'UGTG ont obtenu gain de cause dans le conflit qui les opposait à leur direction.

Les salariées en grève, exigeaient la régularisation de leur salaire, le paiement des heures complémentaires réalisées et l'amélioration de leur condition de travail. Toutes, des femmes, en contrat précaire (CDD) !

La grève a débuté le jeudi 6 juin 2024 et a duré 14 jours.

Les deux parties ont abouti à un accord de fin de conflit, qui a été signé le mercredi 19 juin 2024.

Suite à plusieurs réunions de la commission de suivi de l'accord, les salariées de la MJC sont de nouveau mobilisées ce lundi 29 juillet 2024 afin d'obliger la MJC à tenir ses engagements.

En cause, la direction de la MJC qui est dans l'incapacité de fournir des documents conformes (attestation employeur pour France travail, certificat de travail, calcul du solde de tout compte) afin que les salariées fassent valoir leurs droits à l'assurance chômage et leur couverture sociale.

De ce fait, elles subissent une double voire triple peine : des retards dans le traitement de leur dossier auprès de France travail, des avis d'imposition erronés, des erreurs de traitement de leur dossier CAF, une couverture sociale incertaine auprès de la CGSS... etc...

woulo pou konba a travayè MJC Gozié !

Jou nou ké mété a jounou péké vwè jou

PRESSE : Jean-Yves JUDITH - 0690122897

Lapwent, 29 juillet 2024